



Programme Placements sports et loisir

Procédure de collecte de dons pour 2021-2023

Nouvelle période d'appariement 2021-2023 :

Attendu que : Le pourcentage d'appariement est révisé à 410% pour la période 2021-2023

Attendu que : Placements Sports estime que le plafond d'appariement sera au minimum de 59 157 \$/an pour la nouvelle période.

Attendu que : L'objectif minimal de la fédération fixé par le gestionnaire du programme est passé de 43 200 \$/an à 14 429 \$/an.

Attendu que : Le plafond d'appariement sera révisé et communiqué aux fédérations par Sports Québec à la mi-avril de chaque année, soit une fois la troisième et dernière période d'appariement terminée, en fonction des performances globales de l'ensemble des fédérations participantes.

Attendu que : La fédération dépend de la totalité des montants générés par ce programme (dons + appariement) pour financer sa masse salariale dont une importante partie est dédiée aux activités et à la pratique du sport.

Attendu que : La rémunération des agents de développement régionaux et les dépenses d'opérations liés aux activités régionales relève directement de la fédération.

1. La fédération estime que le modèle de collecte décentralisée mis en place depuis le début du programme n'est plus viable et doit laisser place à une stratégie plus centralisée afin de garantir la pérennité de l'organisme en permettant de financer en priorité les dépenses d'opération dédiées à la pratique du sport, toujours dans le respect des dépenses admissibles au programme.
2. Le donateur pourra orienter ses contributions afin de financer les programmes suivants :
 - a. Administration et fonctionnement général de la fédération
 - b. Mentorat et formation des entraîneurs et officiels
 - c. Activités de niveau récréatif
 - d. Programme des Pamplemousses (initiation à l'aquatique par le water-polo)